



Conseil économique et social

Distr. générale
25 juin 2007
Français
Original : anglais

Neuvième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 21-30 août 2007

Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

**Avantages économiques et sociaux de la normalisation
nationale et internationale des noms géographiques**

Conditions à remplir par une infrastructure et un service de noms géographiques européens qui répondent aux besoins des usagers et des entreprises

Document présenté par les Pays-Bas**

Synthèse***

De septembre 2007 à février 2009, le projet sur les noms géographiques européens (EuroGeoNames) entend établir, grâce à un financement prévu au titre du programme de l'Union européenne sur le contenu électronique, une base de données virtuelle sur les noms géographiques européens, qui reliera les bases de données nationales créées et mises à jour par des organismes cartographiques nationaux, qui pourront aussi être consultées pour obtenir des renseignements. Étant donné que tous les organismes cartographiques nationaux n'offrent pas un service de consultation par Internet, ce projet devrait contribuer à unifier les différentes structures conceptuelles, organisationnelles et techniques existantes.

Le rapport décrit l'élaboration d'un modèle d'information basé sur les besoins des usagers et des entreprises, conditions qui avaient été définies dans le cadre de la deuxième série de travaux menés à cet égard au titre du projet de noms géographiques européens. Ce modèle d'information repose sur la même idée commune des caractéristiques, notamment fonctionnelles, nécessaires à l'exécution des tâches et la fourniture des renseignements prévus. L'infrastructure et les

* E/CONF.98/1.

** Établi par Ferjan Omerling (Pays-Bas), responsable de la deuxième série de travaux sur les noms géographiques européens (besoins des utilisateurs et des entreprises).

*** Le texte intégral du document paraîtra uniquement en anglais sous la cote E/CONF.98/18/Add.1.



services européens d'exploitation des sources de données toponymiques du secteur public seront conçus sur la base de ce modèle de données, lui-même fondé sur le modèle d'information susmentionné.
